

# Développement durable, économie sociale, économie solidaire : quels rapprochements ?

Texte d'expression coordonné de la  
Maison Régionale de l'Environnement  
et des Solidarités

Adopté en Assemblée Générale le 24 avril 2010

Associations ayant participé au groupe de travail :  
*EDA, CADTM, Amis du Monde diplo, Rouletaplume, Ch'ti vélo,  
CRDTM, Auberge de jeunesse FUAJ, HEP, CENH, Rhizomes, Parole  
Citoyenne, CPIE Flandre Maritime, Agir ABCD, GIFAE, Terre de  
liens.*

*Etudiants ayant effectué une étude sur ce thème : Julia Mignacca et  
Sylvestre Couzon*

Avec la contribution de l'APES

## **Introduction**

Ce texte répond au mandat de l'Assemblée Générale de la MRES du 16 mai 2009 : mener une réflexion sur les convergences et points de débat entre développement durable et économie sociale et solidaire, les possibilités d'acculturation réciproque et de rapprochement entre la MRES et les structures de l'économie sociale et solidaire en région Nord-Pas de Calais.

A la différence de nos précédents textes dits « d'expression coordonnée », il n'a pas vocation à être utilisé pour faire connaître au public et aux décideurs nos positions et demandes sur des sujets de société comme les politiques énergétiques, le logement, les transports ou les organismes génétiquement modifiés. Il est la mise en forme de la perception actuelle des associations de la MRES sur le sujet, et une invitation à poursuivre la réflexion et l'action en commun avec d'autres réseaux partenaires.

Il a été élaboré au cours de cinq séances ayant réuni au total quinze associations de la MRES, et à deux reprises, des représentants de l'APES ( Acteurs Pour une Economie Solidaire). Ce travail s'est également appuyé sur l'étude menée pour nous par deux étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille dans le cadre de leur master 2 « Politique territoriale de développement durable ».

Il comporte quatre parties :

- ✓ quelques témoignages d'organisations qui se sentent appartenir à la fois aux deux secteurs
- ✓ des éléments de définition du développement durable, de l'économie sociale et de l'économie solidaire
- ✓ une approche des valeurs communes, et des différences vécues
- ✓ des pistes de rapprochement proposées par le groupe de travail.

Le rapport des étudiants de l'IEP est disponible sur demande.

## **1- QUELQUES TEMOIGNAGES.**

### **Terre de Liens**

#### ***L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET RESPONSABLE***

De plus en plus convoitée, exploitée, la terre est sujette à des spéculations de tous ordres. Pourtant, elle ne se résume pas à un support des activités humaines, et le territoire n'est pas le seul cadre de nos vies. La terre participe à la possibilité de tisser des solidarités où se construisent des identités et des appartenances, où se révèlent les interdépendances avec notre environnement et le milieu naturel.

Née à la fin des années 90 de la rencontre entre des Mouvements d'éducation populaire, de l'économie solidaire, de l'agriculture biologique et de la création d'activité en milieu rural, l'association Terre de liens est aujourd'hui le creuset de la réflexion sur l'accès collectif et solidaire à la terre. Pilier du Mouvement, elle participe à recréer une responsabilité individuelle et collective pour la préservation du bien commun que représente la terre, en permettant à chaque citoyen d'exercer sa responsabilité sur l'usage qui est fait de son territoire.

Pour promouvoir l'agriculture durable, l'association Terre de liens a mis en place deux outils de finance solidaire, la Foncière Terre de liens et le Fonds Terre de liens.

Epargner dans la Foncière ou faire un don au Fonds, c'est soustraire des terres du marché spéculatif. L'usage prime ainsi sur la propriété, empêchant le marché d'exercer une pression financière et écologique incompatible avec la pérennité des usages du bien commun qu'est la terre.

## **HEP, des habitats groupés écologiques et solidaires**

A HEP, Habitats Ecologiques Partagés, nous travaillons sur de nouvelles façons de concevoir et réaliser nos logements que nous souhaitons plus écologiques et solidaires. Se sent-on, dans cette pratique, appartenir à l'économie sociale et solidaire ?

Ce qui fait que nous ne nous sentons pas pleinement faisant partie de l'ESS, c'est « que notre association n'est pas directement un acteur de l'économie » souligne Bernard. Nous ne produisons pas encore de logements, mais nous réfléchissons activement, localement et avec le réseau des habitats groupés en France, à la forme juridique et économique la plus pertinente pour que le premier projet soit le plus en phase avec nos idéaux écologiques et sociaux.

Du point de vue des valeurs, il est certain que celles qui nous animent rejoignent celles de l'ESS : une volonté d'agir à partir du territoire et de ses habitants, de créer des activités socialement utiles qui bénéficient à la collectivité ainsi qu'une gestion démocratique et coopérative du projet.

Ce qui nous porte, c'est de nous autoriser à penser autrement la question du logement, d'entrevoir des alternatives à un existant inéquitable avec, comme premier objectif, que ces alternatives se concrétisent, ici ! L'aspect économique du projet me semble alors être un moyen, certes indispensable, mais devant rester au service d'une fin en soi : celle du projet politique de l'association.

## **L'Association Droit Au Vélo – acteur de l'économie sociale et solidaire**

Depuis 1982, notre association, l'Association **Droit Au Vélo** (ADAV) a pour but de promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain, d'œuvrer à la sécurité des cyclistes et de les représenter dans la Région Nord – Pas de Calais.

Notre activité repose sur des valeurs de citoyenneté, protection de l'environnement, qualité de vie, lien social, sécurité, etc. Nos deux missions principales consistent à :

- communiquer, informer et sensibiliser le grand public à l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement ;
- travailler avec les collectivités pour mettre en place ou améliorer leur politique cyclable.

Pour mener à bien ces missions, nous mobilisons nos adhérents autour de diverses actions, comme l'atelier d'aide à la réparation des vélos. Il s'agit d'un atelier qui se déroule deux fois par mois. Le principe est simple, les cyclistes viennent pour réparer eux-mêmes leur vélo grâce aux conseils et à l'aide des bénévoles de l'association présents. L'objectif est de rendre les cyclistes autonomes dans l'entretien et la réparation de leur vélo. L'accès à cet atelier est totalement gratuit et ouvert à tous.

Nous nous reconnaissons comme appartenant au domaine de l'économie sociale et solidaire pour les valeurs que nous véhiculons mais aussi car, même si la plupart des financements de l'association proviennent de subventions versées par les collectivités, depuis quelques années, nous développons un volet « prestations » à destination des entreprises, administrations, écoles, bailleurs, etc.

## **Ch'ti vélo**

Après 10 ans de promotion du vélo à Lille, le TGI a validé, le 6 novembre dernier, la mise en liquidation judiciaire de l'association Ch'ti Vélo. Cette décision avait été prise par le conseil d'administration quelques mois auparavant.

Pourtant, quelques mois auparavant, après la perte de la subvention municipale en janvier 2009, l'association, toujours dans un esprit de développement durable et de défense de l'intérêt général, avait réussi à transformer son modèle économique passant d'une économie subventionnée à une économie autofinancée et portée par des bénévoles. Ch'tivélo considérait faire partie de l'économie sociale et solidaire car elle alliait une activité économique, la location de vélos, à une activité militante de promotion de la place du vélo.

Cependant malgré la démonstration que nos activités étaient viables, répondaient à des besoins, la situation n'était plus tenable pour l'équipe bénévole sans salarié permanent pour assurer le quotidien et coordonner le développement.

L'équipe a clôturé l'activité dans la convivialité en organisant une soirée concert à l'Aéronef et une grande braderie dans ses locaux fin octobre, mais c'est avec un peu de déception que l'aventure prend fin...

## **Noeux Environnement**

Cette association a pour vocation de promouvoir toutes les initiatives en faveur de l'environnement. Créée en 1991, elle a constamment évolué en élargissant ses domaines de compétences. Spécialiste de la gestion des milieux naturels par les techniques douces, et notamment sur les cours d'eau, l'association a également développé un volet éducation et sensibilisation à l'environnement. Elle mène par ailleurs des études de corridors biologiques. En 2006, elle est devenue une structure agréée ateliers et chantiers d'insertion. L'activité première de son atelier consiste à réhabiliter, entretenir des terrains, pour y cultiver des légumes et des fleurs destinés à la vente. En effet, l'association réalise un accompagnement socio-professionnel des personnes éloignées de l'emploi par le biais de 3 ateliers supports: la gestion des milieux naturels, le jardinage et la sensibilisation à l'environnement.

Tous les jardiniers recrutés sont bénéficiaires du RSA. Ils retrouvent au contact de la terre les conditions nécessaires pour rejoindre le monde du travail ensuite et font l'objet d'un accompagnement socio-professionnel. Plusieurs terrains sont mis gracieusement à la disposition de l'association sur des communes. Les productions de légumes sont vendues favorisant ainsi une production locale pour une consommation locale.

## **2- ELEMENTS DE DEFINITION.**

### **2- 1 Développement durable.**

L'expression « développement durable », ou « soutenable », la traduction de l'anglais hésitant entre les deux adjectifs, apparaît en 1987 dans un rapport des Nations Unies, dit « rapport Brundtland ». Ce texte présente l'état de la planète comme caractérisé par un épuisement rapide des ressources naturelles, des rejets polluants à un rythme que la biosphère ne peut plus absorber, ainsi que de profondes inégalités entre pays riches et pays pauvres, et entre riches et pauvres d'un même pays. Il préconise un autre mode de développement, « qui satisferait les besoins de toute la génération actuelle sans compromettre les capacités des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ». Selon ce rapport et les recommandations d'action qui en découlent, un développement durable devrait s'appuyer sur trois piliers : la préservation de l'environnement, l'équité sociale, la viabilité économique ; sa mise en œuvre exige une « nouvelle gouvernance ». L'approche des problèmes dans une perspective de développement durable s'appuie sur les principes suivants : prévention, précaution, transversalité, cohérence, penser global et agir local, solidarités sociale, internationale et intergénérationnelle, élaboration démocratique et participation de tous les acteurs, évaluation des actions entreprises.

Une déclaration reprenant ces bases a été adoptée par 173 chefs d'état ou de gouvernement au Sommet de la Terre à Rio en 1992, accompagnée de plusieurs conventions (changements climatiques, biodiversité, forêts, désertification), et d'un programme mondial d'action, l'Agenda 21, mais sans engagements ni décisions de financement ou de changements de structure.

Depuis 1992, plusieurs conférences thématiques ont complété les bases initiales ; c'est ainsi que la culture est maintenant considérée comme une composante importante du développement durable.

Cette affirmation de la nécessité d'un autre mode de développement et de principes pour l'instaurer a été saluée comme une avancée par une part importante des milieux écologistes et tiers-mondistes, qui y voyaient la reconnaissance de faits qu'ils dénonçaient depuis longtemps, et un outil de transformation.

Parallèlement, le caractère flou et l'apparence consensuelle de la notion, rendent possible son utilisation par les entreprises pour des opérations de marketing qui ne modifient qu'une part infime de leurs pratiques et ne remettent pas en cause leur logique. De même, elle est exploitée par la majorité des décideurs politiques pour verdir leurs programmes sans changer leurs options fondamentales, et en particulier pour présenter la croissance et la compétition comme seuls moteurs possibles du développement

Cependant, dans la mesure où elle affirme la nécessité de prendre en compte la dimension écologique et la dimension sociale, au même titre que les exigences économiques présentées comme prioritaires par le modèle dominant, elle conserve un intérêt. Leur prise en compte effective ne dépend pas du vocable employé, mais de choix politiques et des rapports de force à créer pour les infléchir. Utilisée comme un slogan, la notion de développement durable peut être mystificatrice. Elle peut, par contre être employée pour mettre en évidence les contradictions et les divergences d'intérêt qui caractérisent une situation, et les moyens de la changer. En conséquence, c'est une notion qui doit constamment être réinterrogée.

La Charte adoptée en 2001 par les associations de la MRES fait explicitement référence au « projet humaniste de développement durable ».

## **2 – 2 Economie sociale et solidaire.**

L'économie est l'ensemble des activités ayant pour but de produire et d'échanger les biens et les services contribuant à la vie d'une collectivité humaine.

Avec des variantes plus ou moins libérales, l'économie actuellement majoritaire est capitaliste, c'est-à-dire fondée sur la propriété privée des moyens de production et d'échange, la recherche du profit, et la régulation par le marché.

L'expression « économie sociale et solidaire » recouvre deux concepts apparus, à des époques différentes, en réaction à la forme dominante d'économie considérée comme injuste. L'économie sociale est née à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec la création de mutuelles et coopératives ouvrières pour rendre des services aux ouvriers exploités par les entreprises. L'économie solidaire, déjà présente dès les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, notamment avec les « socialistes utopistes » français, s'est à nouveau développée dans les années 1970 avec la naissance de diverses structures n'ayant pas le profit pour seul but. Parmi elles, un certain nombre palliaient le désengagement de l'Etat dans la satisfaction de besoins sociaux.

Actuellement, l'économie sociale se définit par le statut des entreprises qui en font partie : coopératives, mutuelles, associations ayant des activités de production, et fondations.

Les principes de l'économie sociale peuvent être résumés en : liberté d'adhésion, non lucrativité individuelle, gestion démocratique, utilité sociale ou utilité collective du projet, mixité des ressources (privée et publiques, par subvention ou aides spécifiques).

L'économie solidaire se définit par la référence à des valeurs et une aspiration au changement, y compris par rapport à une certaine institutionnalisation des grandes structures de l'économie sociale. Elle met en avant : la création d'activités socialement utiles et la pérennité des emplois créés, la primauté de la personne sur le profit, les modes d'organisation démocratiques, la coopération, l'échange et les solidarités, l'implication sur un territoire. Elle propose de mettre en valeur toutes les formes d'économie, notamment celles qui ne sont pas reconnues par l'économie classique : économie populaire fondée sur le travail, autoproduction, échanges non monétaires.

L'économie sociale et l'économie solidaire ont été reconnues en 1981 par la création d'une Délégation Interministérielle, et mieux encore en 2000 avec le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, qui n'a pas été reconduit en 2002 après le retour au pouvoir de la droite. Depuis 2007 le secteur est rattaché au Haut Commissariat aux solidarités actives, au titre des expérimentations dans la lutte contre la pauvreté. En revanche, de nombreuses collectivités locales (régions et grandes villes) ont une politique de développement de l'économie sociale et solidaire.

Les spécificités du secteur, et tout particulièrement des grandes mutuelles d'assurance et de santé, sont menacées par les règles européennes de « concurrence libre et non faussée »

L'économie sociale représentait en 2006 en France plus de deux millions d'emplois, essentiellement dans le domaine des services.

Il est plus difficile d'évaluer le poids de l'économie solidaire, qui comporte une grande diversité de statuts. De nombreuses structures, dont certaines sont petites ou très petites, interviennent dans des domaines comme les circuits courts, l'autopartage, le commerce équitable, les logiciels libres par exemple.

Dans la région Nord-Pas de Calais les entreprises de l'économie sociale sont représentées majoritairement par la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), celles de l'économie solidaire se reconnaissent plutôt dans l'APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire).

### **3 – VALEURS COMMUNES ET DIFFERENCES.**

Il est peu pertinent de parler de valeurs dans l'abstrait, indépendamment des personnes qui tentent de les faire vivre. De fait, pour des raisons qui tiennent à notre histoire et à une apparente « spontanéité » dont nous n'avons pas pris le temps d'analyser les causes, des proximités et des pratiques communes existent déjà entre des associations de la MRES et des structures de l'APES. La liste de valeurs communes et de différences ci-dessous évoquées repose sur la perception des participants au groupe de travail et l'enquête menée par les étudiants de l'IEP auprès de membres des deux réseaux.

La première caractéristique commune aux deux familles d'acteurs est à l'évidence leur militantisme, c'est-à-dire la volonté de faire partager des idées et de mettre en œuvre des projets qui permettent de changer par rapport au modèle dominant, considéré comme injuste et destructeur.

Les transformations auxquelles ils veulent contribuer sont fondées sur quelques principes, ici regroupés en cinq pôles :

- ✓ l'humain au coeur du projet : la mise en avant de la notion de « biens communs »
- ✓ démocratie, gouvernance : participation à la vie de la cité, débat, confrontation d'idées, sens du collectif (opposé à l'individualisme), engagement pour l'éducation populaire, en tant qu'outil d'émancipation
- ✓ solidarité – partage : coopération (opposée à la concurrence), justice sociale, justice environnementale, autre partage des richesses
- ✓ durabilité, réflexion et action pour le long terme
- ✓ volonté d'ancrage sur le territoire

Cependant, malgré ces points communs, forts et nombreux, on observe une grande méconnaissance des objectifs et des motivations entre les deux familles. Cela peut aller jusqu'à une certaine forme de méfiance : par exemple, pour les associations qui aspirent à un développement plus durable, le mot « économie » n'évoque que la forme la plus répandue, l'économie capitaliste marchande, considérée comme responsable des destructions de la nature et des inégalités qu'elles combattent. En miroir, pour les entreprises solidaires, le développement durable peut être perçu comme un gadget vide de sens, ou même un leurre permettant de perpétuer une forme d'économie à laquelle elles refusent de se plier.

Pour résumer : les membres des deux réseaux n'ont pas la même perception de l'économie, n'accordent pas la même priorité à l'environnement, au social et à l'économique, et n'adoptent pas les mêmes moyens d'action, la MRES étant plus dans le débat d'idées, la sensibilisation, la conviction, alors que l'APES cherche à construire des alternatives économiques qui fonctionnent.

## 4 – PISTES DE RAPPROCHEMENT.

Dans l'état actuel des proximités existantes, nous proposons de poursuivre sans délai le rapprochement engagé entre les structures de la MRES et celles de l'APES.

Dans cette démarche engagée, précisons qu'il ne s'agit pas de confondre ou d'assimiler les deux réseaux qui ont chacun leurs spécificités, mais d'entamer une coopération plus approfondie, en se basant sur le constat que nous avons des valeurs et intérêts en commun.

Des actions ponctuelles sont évidemment possibles aussi en coopération avec des structures de la CRESS, mais pas encore au même niveau d'engagement.

### *Quels projets ?*

Un **inventaire complet des structures membres à la fois des deux réseaux** : dresser, diffuser, valoriser

Un inventaire complet des **actions et projets communs déjà existants** : dresser, diffuser, valoriser

Une **formation - réflexion commune** impliquant le maximum d'acteurs de deux réseaux, et plus seulement un petit groupe, sur la notion de DD et son évolution, les diverses formes d'économie, et leurs enjeux, la cohérence entre les deux démarches pour la construction du monde que nous voulons

Une réflexion sur **le service public** (enjeux, utilité, devenir dans le contexte national et européen, avons-nous des positions communes à leur sujet ? )

Des **stratégies communes** par rapport aux pouvoirs publics

### *Quelles formes ?*

Créer un **comité de liaison** permanent entre les deux réseaux

Rendre visibles nos rapprochements et leur évolution au moyen de :

- ✓ un **espace commun** dans les outils de communication des deux réseaux (lettre d'info, journaux, sites internet, ...)
- ✓ une **exposition** (par exemple sur nos membres communs), ou une **vidéo** sur nos deux sites
- ✓ une **fête** en commun, avec des témoignages croisés et la mise en valeurs des pratiques proches et/ou complémentaires
- ✓ des **événements** type village ou quartier solidaire en différents points du territoire

Organiser un « **séminaire** » commun. En une journée ou une série de plages plus courtes et thématiques ? Petits déj ? Etc.



*maison régionale de l'environnement et des solidarités*

23 rue Gossellet - 59000 LILLE - FRANCE - Tél : 03 20 52 12 02 - Fax : 03 20 86 15 56

mail : [mres@mres-asso.org](mailto:mres@mres-asso.org) - [www.mres-asso.org](http://www.mres-asso.org)

SIRET : 315 313 205 000 17 - APE : 913E

